



# **Informations financières consolidées au 31 décembre 2019**

**Conseil d'administration du 26 février 2020**

**Solocal Group**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 61 954 147 euros  
Siège social : 204, rond-point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt  
R.C.S. Nanterre 552 028 425

## SOMMAIRE

1. Rapport d'activité au 31 décembre 2019.....	3
1.1. Présentation générale .....	3
1.2. Commentaires sur les résultats au 31 décembre 2019 .....	4
1.2.1. Analyse du carnet de commandes des activités poursuivies .....	5
1.2.2. Analyse de l'EBITDA récurrent .....	7
1.2.3. Analyse des autres postes du compte de résultat .....	8
1.2.4. Présentation des flux de trésorerie consolidés avec le détail des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées » .....	9
1.3. Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées .....	10
1.4. Dépenses d'investissement.....	12
1.5. Perspectives de l'année 2020 .....	12
1.6. Evénements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2019.....	12
2 Comptes consolidés au 31 décembre 2019.....	14
2.1 - Etat du résultat consolidé.....	14
2.2 - Etat du résultat global consolidé .....	15
2.3 - Etat de la situation financière consolidée .....	16
2.4 - Etat de variation des capitaux propres consolidé.....	17
2.5 - Etat des flux de trésorerie consolidé.....	18
2.6 - Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019.....	19
Note 1 - Base de préparation des états financiers consolidés .....	19
Note 2 - Notes annexes aux comptes consolidés .....	23
2.1 Indicateurs alternatifs de performance .....	23
2.2 Information par secteur .....	26
2.2.1 Par secteur d'activité .....	27
2.2.2 Par zone géographique .....	27
Note 3 - Principes de consolidation.....	28
Note 4 - Immobilisations.....	29
Note 5 - Ventes .....	34
Note 6 - Charges externes .....	36
Note 7 - Charges de personnel .....	36
Note 8 - Impôts sur les sociétés .....	38
Note 9 - Trésorerie, endettement et instruments financiers .....	40
Note 10 - Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital.....	45
Note 11 - Provisions et autres passifs .....	47
Note 12 - Dettes Fournisseurs .....	50
Note 13 - Capitaux propres et résultat par action.....	50
Note 14 - Stocks options et actions gratuites.....	51
Note 15 - Information sur les parties liées.....	54
Note 16 - Litiges, actifs et passifs éventuels .....	54
16.1 Litiges - évolutions significatives de la période .....	54
16.2 Engagements contractuels non comptabilisés / engagements contractuels et engagements hors bilan .....	56
Note 17 - Evénements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2019 .....	57
Note 18 - Périmètre de consolidation.....	57
Note 19 - Honoraires des commissaires aux comptes .....	58

# 1. Rapport d'activité au 31 décembre 2019

---

## 1.1. Présentation générale

---

Le groupe Solocal développe ses activités au sein de deux secteurs opérationnels : « Digital » et « Imprimés » et a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 584,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, ses activités représentant respectivement 89,1% et 10,1%.

### **Digital**

L'activité « Digital » se décompose ainsi au 31 décembre 2019 :

- L'offre Présence digitale permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, PagesJaunes, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 127,2 millions d'euros au 31 décembre 2019. L'offre Présence est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Publicité digitale permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 281,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.
- S'agissant de la gamme Sites Internet, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site (vitrine et e-commerce), selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 104,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Présence digitale et Publicité digitale se déclinent également pour les grands comptes à réseaux.

- Solocal propose également des Nouveaux services visant à faciliter le quotidien des entreprises, comme par exemple une solution de gestion de la relation clients (CRM) qui est développée en 2019. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### **Imprimés**

Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal » concernant le marketing direct traditionnel. Le segment Imprimés a vocation à être arrêté fin 2020, et enregistre donc un déclin tendant vers la fin de cette activité.

Le Groupe Solocal a enregistré un chiffre d'affaires Imprimés de 63,6 millions d'euros au 31 décembre 2019, en décroissance de -34,6% par rapport à 2018.

## 1.2. Commentaires sur les résultats au 31 décembre 2019

Dans la présentation de ses résultats et dans le présent rapport d'activité, Solocal isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités qu'il a cédées. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe s'est désengagé d'une activité non stratégique, Eurodirectory, sans aucun chiffre d'affaires et un impact EBITDA quasiment nul.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe s'est désengagé de quatre activités non stratégiques (« activités désengagées ») : Retail Explorer, Net Vendeur, Effilab Australia et Effilab Dubaï. Ces activités désengagées représentaient un chiffre d'affaires de 1,0 million d'euros et un EBITDA de (0,2) million d'euros.

### Compte de résultat consolidé des périodes closes au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

En millions d'euros

	Période close le 31 décembre 2019 (*)					Exercice clos le 31 décembre 2018 (*)					Variation Récurrent 2019 / 2018
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			
			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>584,1</b>	-	<b>584,1</b>	<b>584,1</b>	-	<b>670,4</b>	<b>1,0</b>	<b>669,4</b>	<b>669,4</b>	-	<b>-12,7%</b>
Charges externes nettes	(143,4)	-	(143,4)	(143,7)	0,3	(197,1)	(0,4)	(196,7)	(192,2)	(4,4)	-25,2%
Frais de personnel	(249,6)	-	(249,6)	(249,8)	0,2	(304,7)	(0,7)	(304,0)	(306,0)	1,9	-18,4%
Coût des restructurations	(23,5)	-	(23,5)	-	(23,5)	(164,0)	-	(164,0)	-	(164,0)	
<b>EBITDA</b>	<b>167,6</b>	-	<b>167,6</b>	<b>190,6</b>	<b>(23,0)</b>	<b>4,6</b>	<b>(0,1)</b>	<b>4,7</b>	<b>171,2</b>	<b>(166,5)</b>	<b>11,3%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>28,7%</i>	-	<i>28,7%</i>	<i>32,6%</i>				<i>25,6%</i>			
Dépréciations et amortissements	(71,0)	-	(71,0)	(71,0)	-	(62,0)	(0,1)	(61,9)	(61,9)	-	14,8%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>96,6</b>	-	<b>96,6</b>	<b>119,6</b>	<b>(23,0)</b>	<b>(57,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(57,1)</b>	<b>109,4</b>	<b>(166,5)</b>	<b>9,4%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>16,5%</i>	-	<i>16,5%</i>	<i>20,5%</i>				<i>16,3%</i>			
Produits financiers	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)	-	0,1	-	0,1	0,1	-	
Charges financières	(44,6)	-	(44,6)	(44,6)	-	(36,8)	(0,0)	(36,8)	(36,8)	-	21,1%
<b>Résultat financier</b>	<b>(44,8)</b>	-	<b>(44,8)</b>	<b>(44,8)</b>	-	<b>(36,7)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(36,7)</b>	<b>(36,7)</b>	-	<b>22,1%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>51,8</b>	-	<b>51,8</b>	<b>74,8</b>	<b>(23,0)</b>	<b>(94,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(93,9)</b>	<b>72,7</b>	<b>(166,5)</b>	<b>2,9%</b>
Impôt sur les sociétés (*)	(19,7)	-	(19,7)	(27,6)	7,9	12,9	0,0	12,9	(44,5)	57,3	-37,9%
<b>Résultat de la période</b>	<b>32,1</b>	-	<b>32,1</b>	<b>47,2</b>	<b>(15,1)</b>	<b>(81,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(81,0)</b>	<b>28,2</b>	<b>(109,2)</b>	<b>67,4%</b>

(\*) La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents. L'allocation par segment des coûts fixes s'effectue selon l'application de clés de répartition.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à :

- Des charges de restructuration : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37;
- Des plus ou moins-values de cession d'actifs

Au cours de l'exercice 2019, le montant des éléments non récurrents s'élève à (23,0) million d'euros et se compose principalement des dépenses engagées dans le cadre de la transformation du Groupe.

Au cours de l'exercice 2018, le montant des éléments non récurrents s'élevait à (166,5) millions d'euros et se composait principalement, des dépenses non récurrentes engagées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration.

## Détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des activités poursuivies, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

En millions d'euros	Activités poursuivies		
	Période close le 31 décembre 2019 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2018 (*)	Variation Récurrent 2019 / 2018
Digital	520.5	571.0	-8.8%
Imprimés	63.6	98.4	-35.4%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>584.1</b>	<b>669.4</b>	<b>-12.7%</b>
<i>Chiffre d'affaires Digital en % du chiffre d'affaires</i>	89.1%	85.3%	
Digital	170.0	149.3	13.9%
Imprimés	20.6	22.0	-6.2%
<b>EBITDA récurrent</b>	<b>190.6</b>	<b>171.2</b>	<b>11.3%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>			
<i>Digital</i>	32.7%	26.1%	
<i>Imprimés</i>	32.5%	22.4%	
<i>Total</i>	<b>32.6%</b>	<b>25.6%</b>	

(\*) La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes

### 1.2.1. Analyse du carnet de commandes des activités poursuivies

#### Ventes

En millions d'euros	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Variation
Digital	519,5	518,7	0,1%
Imprimés	44,9	74,9	-40,1%
<b>Ventes</b>	<b>564,3</b>	<b>593,7</b>	<b>-4,9%</b>

Les ventes de l'exercice 2019 s'élèvent à 564,3 millions d'euros, en baisse de -4,9% comparées aux ventes de l'exercice 2018. Les ventes Digital de 2019 sont stables tandis que les ventes Imprimés baissent de -40,1%.

## Chiffre d'affaires

En millions d'euros	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Variation
Digital	520,5	571,0	-8,8%
Imprimés	63,6	98,4	-35,4%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>584,1</b>	<b>669,4</b>	<b>-12,7%</b>

Le chiffre d'affaires total de l'exercice 2019 s'élève à 584,1 millions d'euros, en baisse de -12,7% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2018. Le chiffre d'affaires Digital de 2019 enregistre une baisse de (50,5) millions d'euros, soit -8,8%, dans le prolongement de la baisse des ventes sur les trimestres antérieurs. En effet, 58% du chiffre d'affaires Digital 2019 provient des ventes réalisées les années précédentes et 42% provient des ventes de l'année en cours. Cette part de 42% est en hausse de +3 points par rapport à 2018, ce qui traduit l'accélération de la conversion des ventes en chiffre d'affaires, en ligne avec la transformation du business model.

Le chiffre d'affaires Imprimés de 2019 diminue de (34,8) millions d'euros, soit -35,4%.

## Carnet de commandes

En millions d'euros	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Digital	347,1	404,0
Imprimés	38,3	64,1
<b>Carnet de commandes début de période (*)</b>	<b>385,4</b>	<b>468,0</b>
Digital	519,5	518,7
Imprimés	44,9	74,9
<b>Ventes</b>	<b>564,3</b>	<b>593,7</b>
Digital	(5,7)	(4,6)
Imprimés	(0,0)	(2,3)
<b>Annulations</b>	<b>(5,7)</b>	<b>(6,9)</b>
Digital	(520,5)	(571,0)
Imprimés	(63,6)	(98,4)
<b>Chiffre d'affaires des activités poursuivies</b>	<b>(584,1)</b>	<b>(669,4)</b>
Digital	340,3	347,1
Imprimés	19,5	38,3
<b>Carnet de commandes fin de période</b>	<b>359,9</b>	<b>385,4</b>

\* Les annulations sont rattachées à l'année de la vente

Le carnet de commandes total s'élève à 359,9 millions d'euros au 31 décembre 2019, en baisse de -6,6% par rapport au 31 décembre 2018. Cette baisse est en partie due au déclin de l'activité Imprimés.

## Indicateurs de performance de Solocal

	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Variation
Ventes en abonnement (en % des ventes Digital) <sup>(1)</sup>	45,5%	20,5%	25,0 points
ARPA (revenu moyen par annonceur)	1 460	1 300	12,3%
Audience (PagesJaunes nombre de visites, en milliard)	2,04	1,72	18,6%

(1) Périmètre hors ClicRDV, Effilab, Leadformance, Mappy, Ooreka, QDQ, SoMS et filiales non significatives  
soit 91% du chiffre d'affaires consolidé, sur la base des ventes nettes d'annulation

45,5% des ventes Digital sont réalisées en abonnement en 2019 soit une augmentation de +25,0 points par rapport à 2018. Ces ventes comprennent principalement les offres Référencement Prioritaire et Présence, les Sites internet et Booster Contact. Les nouvelles offres de services digitaux Présence et Référencement prioritaire sont entièrement déployées depuis juillet 2019. Cette hausse des ventes est un élément structurant de la transformation du business model permettant la baisse des chutes mais surtout rendant possible la hausse de l'acquisition de nouveaux clients en lien avec l'augmentation du temps disponible de la force de vente historiquement dédiée à l'activité de renouvellement.

Le trafic PagesJaunes augmente de +18,6% en 2019 par rapport à 2018. Cette croissance a été tirée par le trafic mobile et le trafic généré par les nouveaux partenariats.

### 1.2.2. Analyse de l'EBITDA récurrent

#### Charges externes nettes

Les charges externes nettes récurrentes atteignent (143,7) millions d'euros et sont en baisse de -25,2% sur l'année 2019 par rapport à 2018, incluant l'impact de la norme IFRS 16 (-17,1% à norme constante. Les raisons en sont :

- la diminution des dépenses affectées aux contenus en lien avec la baisse du chiffre d'affaires mais également du fait d'un meilleur sourcing sur les produits de Performance, dont Booster;
- la baisse du coût des locaux et des véhicules en lien avec la diminution du nombre d'agences et la baisse des effectifs commerciaux ;
- la poursuite du plan de maîtrise des coûts entamé en 2018 (coûts de maintenance informatique, honoraires, etc..).

Cette baisse est partiellement compensée par une hausse des prestations IT liée à la mise en œuvre du projet Move to Cloud (4 millions d'euros) et des dépenses marketing (6 millions d'euros).

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur les coûts est favorable à hauteur de +15,6 millions d'euros sur les charges externes nettes en 2019. Ce montant correspond à l'annulation des charges de loyer. La contrepartie de cette annulation est présentée en résultat financier et en dotations aux amortissements.

#### Frais de personnel

Les frais de personnel récurrents s'établissent en 2019 à (249,8) millions d'euros, soit une baisse de -18,4% par rapport à 2018. Cette baisse provient principalement de l'effet année pleine de la baisse des effectifs réalisée dans le cadre du projet de transformation du Groupe.

## EBITDA récurrent

L'EBITDA récurrent atteint 190,6 millions d'euros en 2019, en hausse de +11,3% (+2,2% à normes constantes) par rapport à 2018 ; la baisse du chiffre d'affaires est notamment compensée par la baisse de la base de coûts récurrents de 89,1 millions d'euros dans le cadre du projet de transformation et de la politique de réduction des coûts.

Le taux de marge EBITDA récurrent / Chiffre d'affaires s'établit à 32,6% en 2019 et 30,0% retraité de l'impact IFRS 16. Il est en hausse de +4,4 points par rapport à 2018.

## 1.2.3. Analyse des autres postes du compte de résultat

### Résultat d'exploitation

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation des activités poursuivies du Groupe au premier semestre 2019 et 2018 :

	Période close le 31 décembre 2019 (*)					Exercice clos le 31 décembre 2018 (*)					Variation Récurrent 2019 / 2018
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			
			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	
<b>EBITDA</b>	<b>167,6</b>	-	<b>167,6</b>	<b>190,6</b>	<b>(23,0)</b>	<b>4,6</b>	<b>(0,1)</b>	<b>4,7</b>	<b>171,2</b>	<b>(166,5)</b>	<b>11,3%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>28,7%</i>		<i>28,7%</i>	<i>32,6%</i>				<i>25,6%</i>			
Dépréciations et amortissements	(71,0)	-	(71,0)	(71,0)	-	(62,0)	(0,1)	(61,9)	(61,9)	-	14,8%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>96,6</b>	-	<b>96,6</b>	<b>119,6</b>	<b>(23,0)</b>	<b>(57,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(57,1)</b>	<b>109,4</b>	<b>(166,5)</b>	<b>9,4%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>16,5%</i>		<i>16,5%</i>	<i>20,5%</i>				<i>16,3%</i>			

(\*) La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes

Les dépréciations et amortissements s'élèvent à (71,0) millions d'euros en 2019, et sont en hausse de +14,8% incluant l'impact de la norme IFRS 16 (à norme constante, cela revient au contraire à une baisse de -11,6%) par rapport à 2018. Ceci s'explique principalement par la tendance baissière des investissements sur les dernières années.

L'impact sur les dépréciations et amortissements de l'application de la norme IFRS 16 est de (16,3) millions d'euros en 2019, conséquence de l'annulation des charges de loyer de (15,6) millions d'euros.

Le résultat d'exploitation récurrent du Groupe est à 119,6 millions d'euros contre (57,1) millions en 2018.

### Résultat net

Le tableau suivant présente le résultat net de l'exercice des activités poursuivies du Groupe en 2019 et 2018 :

	Période close le 31 décembre 2019 (*)					Exercice clos le 31 décembre 2018 (*)					Variation Récurrent 2019 / 2018
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			
			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>96,6</b>	-	<b>96,6</b>	<b>119,6</b>	<b>(23,0)</b>	<b>(57,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(57,1)</b>	<b>109,4</b>	<b>(166,5)</b>	<b>9,4%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>16,5%</i>		<i>16,5%</i>	<i>20,5%</i>				<i>16,3%</i>			
Produits financiers	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)	-	0,1	-	0,1	0,1	-	-
Charges financières	(44,6)	-	(44,6)	(44,6)	-	(36,8)	(0,0)	(36,8)	(36,8)	-	21,1%
<b>Résultat financier</b>	<b>(44,8)</b>	-	<b>(44,8)</b>	<b>(44,8)</b>	-	<b>(36,7)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(36,7)</b>	<b>(36,7)</b>	-	<b>22,1%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>51,8</b>	-	<b>51,8</b>	<b>74,8</b>	<b>(23,0)</b>	<b>(94,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(93,9)</b>	<b>72,7</b>	<b>(166,5)</b>	<b>2,9%</b>
Impôt sur les sociétés (*)	(19,7)	-	(19,7)	(27,6)	7,9	12,9	0,0	12,9	(44,5)	57,3	-37,9%
<b>Résultat de la période</b>	<b>32,1</b>	-	<b>32,1</b>	<b>47,2</b>	<b>(15,1)</b>	<b>(81,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(81,0)</b>	<b>28,2</b>	<b>(109,2)</b>	<b>67,4%</b>

(\*) La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes

## Résultat financier

Le résultat financier s'établit à -44,8 millions d'euros en 2019. L'augmentation des frais financiers de +2,3 millions d'euros par rapport à 2018 résulte essentiellement de la mise en place et de l'utilisation de nouveaux moyens de financement du Groupe (ligne de crédit renouvelable, ligne de besoin en fonds de roulement).

L'impact sur les charges financières de l'application de la norme IFRS 16 est de -5,8 millions d'euros en 2019.

## Résultat récurrent de la période

Le résultat récurrent avant impôts des activités poursuivies s'élève à 74,8 millions d'euros en 2019 (81,3 millions d'euros à norme constante, en hausse de 11,9%) par rapport à 2018.

Le résultat avant impôts atteint 51,8 millions d'euros en 2019 contre (93,9) millions d'euros en 2018 en raison de l'absence de coûts de restructuration liés au projet de transformation qui étaient de (164,0) millions d'euros en 2018.

L'impact sur le résultat avant impôts de l'application de la norme IFRS 16 est de (6,5) millions d'euros en 2019.

## Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents qui impactent l'EBITDA s'élèvent à (23,0) millions d'euros et intègrent notamment pour (23,5) million d'euros de coûts de restructuration liés au projet de transformation.

## Résultat net de la période

Le résultat net consolidé du Groupe est positif et s'établit à 32,1 millions d'euros en 2019 contre (81,2) millions d'euros en 2018.

## 1.2.4 Présentation des flux de trésorerie consolidés avec le détail des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées »

Tableau des flux de trésorerie	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
En millions d'euros		
<b>EBITDA récurrent</b>	<b>190,6</b>	<b>171,2</b>
Éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	2,8	10,5
Variation du besoin en fonds de roulement	(48,1)	(14,4)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(41,6)	(43,6)
Résultat financier (dé)encaissé	(44,0)	(31,7)
Éléments non- récurrents	(154,8)	(67,8)
dont Restructuration	(144,6)	(49,8)
dont variation de BFR non-récurrent	(10,2)	(18,0)
Impôt sur les sociétés décaissé	1,8	(15,8)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>(93,2)</b>	<b>8,4</b>
Augmentation (diminution) des emprunts	58,9	(0,0)
Augmentation de capital	17,1	-
Autres	(22,9)	(12,9)
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>(40,1)</b>	<b>(4,5)</b>
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	81,5	86,0
<b>Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>41,5</b>	<b>81,5</b>

La variation du besoin en fonds de roulement est de -48,1 millions d'euros en 2019.

Les éléments non récurrents s'élèvent à (154,8) millions d'euros en 2019 et comprennent (144,6) millions d'euros de décaissements liés au projet de transformation ainsi que (10,2) millions d'euros de variation de besoin en fonds de roulement non récurrent (variation de dettes résultant du même plan).

Les flux de trésorerie disponibles consolidés du Groupe sont donc négatifs de (93,2) millions d'euros en 2019 par rapport à +8,4 millions d'euros en 2018. Ils sont partiellement compensés par le tirage de 59 millions d'euros de dette (RCF et ligne de besoin en fonds de roulement) et l'exécution partielle du PACEO pour 17,1 millions d'euros en 2019. A fin décembre 2019, le PACEO mis en place fin novembre 2019 ayant pour objet l'émission d'un montant maximum de 58 millions d'actions avait été utilisé à hauteur de 34,4 millions d'actions.

La variation « Autres » de (22,9) millions d'euros représente essentiellement le flux correspondant à l'amortissement financier des droits d'utilisation capitalisés en lien avec l'application de la norme IFRS16.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 41,5 millions d'euros, vs. 81,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le taux de conversion de l'EBITDA récurrent en flux de trésorerie d'exploitation tel que calculé par la formule ((EBITDA récurrent + variation de BFR – capex) / EBITDA récurrent) s'élève à 50% en 2019 vs. 72% en 2018, à normes constantes. Cette baisse du taux de conversion résulte essentiellement de la variation de BFR.

### 1.3. Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

---

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

En millions d'euros	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(74,8)	48,8
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(41,2)	(50,0)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	76,0	(3,4)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	0,0	0,0
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(40,1)</b>	<b>(4,5)</b>

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à (74,8) millions d'euros en 2019 contre 48,8 millions d'euros en 2018 compte tenu principalement des décaissements liés aux éléments non récurrents (projet de restructuration).

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement s'élèvent à (41,2) millions d'euros en 2019 contre (50,0) millions d'euros en 2018, soit une variation de (8,8) millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement représentent un encaissement net

de 76,0 millions d'euros en 2019 contre un décaissement net de (3,4) millions d'euros en 2018. Cette évolution s'explique notamment par la mise en place d'une facilité de crédit revolving de 50,0 millions d'euros et d'une ligne de financement en fonds propres pour 17,4 millions d'euros.

Le tableau suivant présente **l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé** au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Période close le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>
<b>Trésorerie brute</b>	<b>41,6</b>	<b>81,6</b>
Découverts bancaires	(0,1)	(0,1)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>41,5</b>	<b>81,5</b>
Emprunt obligataire	397,8	397,8
Ligne de crédit revolving tirée	50,0	-
Dettes de crédit-bail	3,4	6,9
Compléments de prix sur acquisition de titres	0,2	0,2
Intérêts courus non échus	1,4	1,4
Autres dettes financières	114,8	2,8
<i>dont IFRS 16</i>	<i>104,1</i>	-
<b>Endettement financier brut</b>	<b>567,6</b>	<b>409,1</b>
<i>dont courant</i>	<i>40,6</i>	<i>6,9</i>
<i>dont non courant</i>	<i>526,9</i>	<i>402,2</i>
<b>Endettement net</b>	<b>526,1</b>	<b>327,6</b>
<b>Endettement net du groupe consolidé hors frais d'émission d'emprunts</b>	<b>526,1</b>	<b>327,6</b>

L'endettement financier net (endettement financier brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie) s'établit à 526,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, et est en hausse de 94,4 millions d'euros à norme constante par rapport à 327,6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

L'impact sur l'endettement financier net de l'application de la norme IFRS 16 est de +104,1 millions d'euros sur l'année 2019, en raison du reclassement des charges de loyer en obligations locatives au passif du bilan.

Le levier financier tel que défini dans la documentation obligataire de l'obligation Solocal à échéance 2022 est de 2,3x au 31 décembre 2019 (auquel ne s'applique pas la norme IFRS 16). Le ratio d'EBITDA sur charges d'intérêts s'élève à 4,8x pour l'année 2019. Le groupe respecte les ratios financiers prévus au titre de la documentation obligataire, avec une marge de manœuvre respectivement de 33% et 59%.

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier est principalement composé :

- d'obligations issues de la restructuration financière réalisée en mars 2017 pour un montant de 397,8 millions d'euros remboursables en mars 2022,
- d'une ligne de crédit renouvelable de 50,0 millions d'euros
- de dettes de crédit-bail de 3,4 millions d'euros,
- d'une trésorerie nette de 41,5 millions d'euros.

En février 2019 le Groupe avait contracté une facilité de crédit renouvelable de 15 millions d'euros, d'échéance mars 2022. Conformément à ce qui avait été annoncé, le Groupe a poursuivi ses

recherches de moyens de financements et a augmenté de 25 millions d'euros cette ligne de crédit renouvelable pour la porter à 40 millions d'euros. Une augmentation de la ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros a été contractée en novembre 2019 portant ainsi à 50 millions d'euros les lignes de crédits.

## 1.4 Dépenses d'investissement

En millions d'euros	<b>Période close le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Variation</b>
Investissements incorporels et corporels	42,9	43,6	-1,6%
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (*)	24,0	-	N/A
<b>Investissements courants</b>	<b>66,9</b>	<b>43,6</b>	<b>N/A</b>

(\*) L'augmentation des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location correspond aux nouveaux droits d'usage de l'exercice 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location inscrits à l'actif sont de 79,5 millions d'euros.

Les investissements incorporels et corporels à 42,9 millions d'euros en 2019 restent quasiment stables par rapport à 2018.

## 1.5 Perspectives de l'année 2020

Stabilisation du parc clients sous l'effet d'une augmentation de l'acquisition et de la réduction du churn.

Solocal confirme le retour à la croissance du chiffre d'affaires Digital au second semestre 2020 ainsi que l'accélération de la croissance de l'EBITDA Digital sur l'année 2020. Solocal devrait par ailleurs générer des flux de trésorerie d'exploitation d'au moins 90 millions d'euros en 2020.

## 1.6 Événements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2019

Néant

## Définitions

**Audiences** : indicateur de visites et d'accès aux contenus sur une période donnée

**Carnet de commandes** : commandes de ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement, seule la période d'engagement en cours est considérée.

**EBITDA** : l'EBITDA est un indicateur alternatif de performance présenté au compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation et avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

L'EBITDA récurrent correspond quant à lui à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents. Ces éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à :

- des plus ou moins-values de cession d'actifs
- des charges de restructuration : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par l'IAS 37.

**Ventes** : prises de commandes réalisées par la force de vente, devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients.

## 2 Comptes consolidés au 31 décembre 2019

### 2.1 – Etat du résultat consolidé

<i>(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	<b>Période close le 31 décembre 2019 (*)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018 (*)</b>
Chiffre d'affaires	5.1	584 116	670 410
Charges externes nettes		(143 421)	(197 086)
Frais de personnel		(249 593)	(304 728)
Coûts de restructuration		(23 455)	(164 000)
<b>EBITDA</b>		<b>167 647</b>	<b>4 596</b>
Dépréciations et amortissements		(71 018)	(61 963)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>96 629</b>	<b>(57 367)</b>
Produits financiers		(237)	108
Charges financières		(44 583)	(36 816)
<b>Résultat financier</b>	9.4	<b>(44 820)</b>	<b>(36 708)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>51 809</b>	<b>(94 075)</b>
Impôt sur les sociétés	8	(19 698)	12 891
<b>Résultat de la période</b>		<b>32 111</b>	<b>(81 184)</b>
Résultat de la période attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		32 111	(81 206)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	22
<b>Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)</b>			
<b>Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré</b>			
- de base	13.5	0,05	(0,14)
- dilué		0,05	(0,14)
<b>Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 31 décembre)</b>			
- de base		0,05	(0,14)
- dilué		0,05	(0,14)

(\*) La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes

## 2.2 - Etat du résultat global consolidé

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	Période close le 31 décembre 2019 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2018 (*)
<b>Report résultat de la période</b>		<b>32 111</b>	<b>(81 184)</b>
Réserves écarts actuariels IFC :			
- Montant brut	11	(8 740)	1 055
- Impôt différé		-	(362)
<b>- Montant net d'impôt</b>		<b>(8 740)</b>	<b>693</b>
Ecart de conversion des activités à l'étranger		317	11
<b>Total autres éléments du résultat global net d'impôt</b>		<b>(8 423)</b>	<b>704</b>
<b>Résultat global total net d'impôt</b>		<b>23 688</b>	<b>(80 480)</b>
Résultat global total attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		23 688	(80 504)
- Participation ne donnant pas le contrôle		-	24

(\*) La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes

## 2.3 - Etat de la situation financière consolidée

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Notes	<b>Période close le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>
<b>Actif</b>			
Ecart d'acquisition nets		88 870	88 870
Autres immobilisations incorporelles nettes		90 482	100 139
Immobilisations corporelles nettes		20 977	25 614
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1.3.2	69 279	-
Autres actifs financiers non courants		7 067	6 919
Impôts différés actifs	8	60 928	75 056
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>337 603</b>	<b>296 598</b>
Créances clients nettes	5.2	90 223	234 559
Autres actifs courants		39 065	42 494
Créances d'impôt sur les sociétés		2 333	9 023
Charges constatées d'avance		2 676	4 755
Autres actifs financiers courants		3 416	2 006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.5	41 551	81 644
<b>Total des actifs courants</b>		<b>179 264</b>	<b>374 482</b>
<b>Total actif</b>		<b>516 867</b>	<b>671 081</b>
<b>Passif</b>			
Capital social		61 954	58 363
Prime d'émission		758 392	743 803
Réserves		(1 432 975)	(1 349 806)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires		32 111	(81 184)
Autres éléments du résultat global		(53 065)	(44 641)
Actions propres		(5 344)	(5 249)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SoLocal Group</b>	13	<b>(638 927)</b>	<b>(678 714)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		41	41
<b>Total capitaux propres</b>		<b>(638 886)</b>	<b>(678 673)</b>
Dettes financières et dérivés non courants		448 488	402 235
Obligations locatives à plus d'un an	1.3.2	78 450	-
Avantages du personnel - non courants		93 960	93 770
Provisions - non courantes	11	11 025	39 937
Impôts différés passifs		-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>631 923</b>	<b>535 942</b>
Découverts bancaires et autres emprunts courants		13 681	5 626
Intérêts courus non échus		1 387	1 389
Obligations locatives à moins d'un an	1.3.2	25 654	-
Provisions - courantes	11	71 105	163 188
Passifs sur contrats	5.4	194 113	357 486
Dettes fournisseurs	12	73 495	115 391
Avantages du personnel - courants		84 837	93 605
Autres passifs courants		58 742	76 895
Dettes d'impôt sur les sociétés		816	232
<b>Total des passifs courants</b>		<b>523 830</b>	<b>813 813</b>
<b>Total passif</b>		<b>516 867</b>	<b>671 081</b>

## 2.4 - Etat de variation des capitaux propres consolidé

Nombre de titres en circulation	Note	Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves	Ecarts actuariels	Réserve de conversion	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participati on ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>582 042 526</b>	<b>Solde au 1 janvier 2018</b>	<b>58 244</b>	<b>741 551</b>	<b>(1 349 632)</b>	<b>(44 745)</b>	<b>(600)</b>	<b>(5 157)</b>	<b>(600 341)</b>	<b>79</b>	<b>(600 261)</b>
	Résultat global total de la période			(81 184)				(81 184)	21	(81 163)
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt			-	693	11		704	2	706
	<b>Résultat global de la période, net d'impôt</b>			<b>(81 184)</b>	<b>693</b>	<b>11</b>		<b>(80 480)</b>	<b>23</b>	<b>(80 457)</b>
	Rémunération en actions			2 197				2 197		2 197
	Distribution de dividendes							-		-
1 185 565	Opérations sur capital	119	2 252	(2 371)				-		-
(90 367)	Achats/Ventes d'actions propres						(92)	(92)		(92)
	Part des minoritaires au capital d'Effilab Dubaï (cession)								(61)	(61)
<b>583 137 724</b>	<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>58 363</b>	<b>743 803</b>	<b>(1 430 990)</b>	<b>(44 052)</b>	<b>(589)</b>	<b>(5 249)</b>	<b>(678 714)</b>	<b>41</b>	<b>(678 673)</b>
<b>583 137 724</b>	<b>Solde au 1 janvier 2019</b>	<b>58 363</b>	<b>743 803</b>	<b>(1 430 990)</b>	<b>(44 052)</b>	<b>(589)</b>	<b>(5 249)</b>	<b>(678 714)</b>	<b>41</b>	<b>(678 673)</b>
	Résultat global total de la période			32 111				32 111		32 111
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt							-		-
	<b>Résultat global de la période, net d'impôt</b>							-		-
1 000 000	Rémunération en actions	100		1 418				1 518		1 518
495 911	Mandatory Convertible Bonds	49	943	(992)				-		-
34 415 190	Ligne de financement en fonds propres	3 442	13 646					17 088		17 088
(74 955)	Achats/Ventes d'actions propres						(95)	(95)		(95)
	Autres variations			(2 411)	(8 740)	317		(10 834)		(10 834)
<b>618 973 870</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>61 954</b>	<b>758 392</b>	<b>(1 400 864)</b>	<b>(52 792)</b>	<b>(273)</b>	<b>(5 344)</b>	<b>(638 926)</b>	<b>41</b>	<b>(638 885)</b>

## 2.5 - Etat des flux de trésorerie consolidé

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	<b>Période close le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>
<b>Résultat attribuable aux actionnaires de SoLocal Group</b>	<b>32 111</b>	<b>(81 206)</b>
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	47 302	57 159
Variation des provisions	(124 204)	125 076
Rémunération en actions	(643)	2 123
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs	530	4 804
Produits et charges d'intérêts	44 820	36 715
Instruments de couverture	-	-
Ecart de change non réalisé	-	(7)
Charge d'impôt de l'exercice	19 698	(12 891)
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-	22
Diminution (augmentation) des stocks	212	353
Diminution (augmentation) des créances clients	146 938	47 816
Diminution (augmentation) des autres créances	9 836	(8 814)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(12 386)	25 801
Augmentation (diminution) des autres dettes	(196 914)	(97 515)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(52 314)</b>	<b>(32 359)</b>
Dividendes et produits d'intérêts encaissés	(346)	635
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets	(43 610)	(35 289)
Impôt sur les sociétés décaissé	1 829	(15 781)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(74 827)</b>	<b>49 001</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(41 594)	(43 665)
Acquisitions / cessions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	385	(7 104)
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(41 209)</b>	<b>(50 768)</b>
Augmentation (diminution) des emprunts	58 946	(3 109)
Dividendes versés	(4)	106
Autres flux liés aux opérations de financement dont actions propres	17 013	94
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>75 955</b>	<b>(2 909)</b>
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	16	81
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(40 065)</b>	<b>(4 595)</b>
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	81 523	86 118
<b>Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>41 458</b>	<b>81 523</b>

## 2.6 – Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

### Note 1 – Base de préparation des états financiers consolidés

---

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la Société est domicilié au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France). Elle a été constituée en 2000 et les titres de Solocal Group sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis 2004 (LOCAL).

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 31 décembre 2019 ont été établis sous la responsabilité du Directeur général de Solocal Group et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Solocal Group en date du 26 février 2020.

#### **1.1 Faits marquants**

##### **1.1.1 Plan de restructuration**

Le Groupe a présenté le 13 février 2018 son projet stratégique « Solocal 2020 ». Ce projet de transformation qui doit permettre au Groupe de retrouver une croissance durable s'est accompagné en 2018 d'une réduction de l'ordre de 1000 postes à travers la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Dans le cadre de ce projet de transformation, la Direction et les organisations syndicales majoritaires ont signé le 25 juillet 2019 un accord GPEC portant sur le congé mobilité, qui précise les dispositifs d'accompagnement proposés aux salariés occupant actuellement un emploi identifié comme étant en décroissance. Ce congé mobilité concernant 113 personnes a été mis en place sur l'exercice 2019 sur base de volontariat.

Au 31 décembre 2019, une provision de 20,2m€ a été comptabilisée au titre des départs prévus sur 2019 et 2020. Une reprise de 1,5m€ a été effectuée sur l'année – cette reprise correspond aux coûts engagés sur la période pour accompagner les départs des employés.

##### **1.1.2 Emprunts financiers**

Le Groupe Solocal a contracté en février 2019, une facilité de crédit renouvelable de 15 millions d'euros, d'échéance mars 2022. Conformément à ce qui avait été annoncé, le Groupe a poursuivi ses recherches de moyens de financements et a augmenté de 25 millions d'euros cette ligne de crédit renouvelable pour la porter à 40 millions d'euros en juin 2019. Une augmentation de la ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros a été contractée en novembre 2019 portant ainsi à 50 millions d'euros les lignes de crédits.

##### **1.1.3 Augmentation de capital**

Le 27 novembre 2019, le conseil d'administration a décidé d'autoriser la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres. Cette ligne en fonds propres a été utilisée à hauteur de 34 415 190 actions au 31 décembre 2019 sur un total de 58 000 000 bons de souscription d'actions, soit 3,4m€ en capital social.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Solocal au 31 décembre 2019 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture et d'application obligatoire à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers semestriels sont cohérentes avec celles utilisées par le Groupe dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018, et présentées dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés Financiers (AMF) le 21 mars 2019, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et décrites ci-après et de la norme IFRS 16.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ecno-1606-2002>

## 1.3 Normes IFRS

### 1.3.1 Evolution des normes IFRS et interprétations

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés résumés au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe). Seule l'application de la norme IFRS 16 a un impact significatif au 31 décembre 2019.

Les normes, amendements ou interprétations publiés respectivement par l'IASB et l'IFRS IC (IFRS Interpretations Committee), et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et non appliqués par anticipation par le Groupe, sont :

Normes :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021), non adopté / adopté par l'Union européenne

Amendements :

- IFRS 3 Regroupements d'entreprises, définition d'une activité, (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020), non adopté / adopté par l'Union européenne
- Interest Rate Benchmark Reform (IBOR), amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020), non adopté / adopté par l'Union européenne
- IAS 1 et IAS 8, définition du terme « significatif » (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020), adopté par l'Union européenne

Cadre conceptuel : cadre conceptuel de l'information financière révisé en remplacement du Cadre de 2010 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020), adopté par l'Union européenne

### 1.3.2 Première application de norme IFRS 16

La nouvelle norme sur les locations (IFRS 16), publiée le 13 janvier 2016, conduit à reconnaître au bilan tous les engagements de location au sens de la nouvelle norme, sans distinction entre les contrats de location simple, actuellement reconnus en engagements hors bilan, et les contrats de location financement.

La première application de cette norme impacte le bilan du Groupe comme suit :

- Augmentation des immobilisations (constatation d'un droit d'utilisation) ;
- Reconnaissance d'une dette de location (représentative des loyers actualisés).

Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat. La norme IFRS 16 est appliquée dans les états financiers du groupe depuis le 1er janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » qui consiste à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance.

Le périmètre des contrats a été revu de manière systématique en réappréciant, pour chacun d'eux, l'existence d'une location selon les critères de la norme et en excluant, en application des options prévues par la norme, les locations de moins de douze mois qui ne comprennent pas d'option d'achat et les locations d'actifs de faible valeur (inférieur à 5 k€), les redevances de ces dernières étant comptabilisées en charges

Le montant du passif est ainsi sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension selon les types de contrats, sauf cas particulier pour lequel le Groupe a la certitude raisonnable que l'option de prolongation ou de résiliation sera exercée.

Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa durée, et du risque de crédit de l'entité correspondant à celui du Groupe pour cette même référence de durée. Les taux d'actualisation ont été calculés sur la durée résiduelle de chaque contrat.

### 1.3.3 Impacts sur les comptes de l'application d'IFRS 16

#### Impacts IFRS 16 sur le bilan consolidé d'ouverture

Le tableau suivant présente les impacts de la première application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Première application d'IFRS 16</b>	<b>1er janvier 2019 avec IFRS 16</b>
<b>Actif</b>			
Autres immobilisations incorporelles nettes	100 139		100 139
Immobilisations corporelles nettes	25 614		25 614
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location		79 520	79 520
Autres actifs financiers non courants	6 919		6 919
Autres actifs non courants	163 926		163 926
Autres actifs financiers courants	2 006		2 006
Autres actifs courants	372 477		372 477
<b>Total actif</b>	<b>671 081</b>	<b>79 520</b>	<b>750 601</b>
<b>Passif</b>			
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(678 673)</b>	<b>-</b>	<b>(678 673)</b>
Dettes financières et dérivés non courants	402 235		402 235
Obligations locatives à plus d'un an		95 058	95 058
Provisions - non courantes	39 937		39 937
Autres	93 770		93 770
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>535 942</b>	<b>95 058</b>	<b>631 000</b>
Obligations locatives à moins d'un an		13 969	13 969
Provisions - courantes	163 188	(3 313)	159 875
Autres passifs courants	76 895		76 895
Autres	573 730	(26 194)	547 536
<b>Total des passifs courants</b>	<b>813 813</b>	<b>(15 538)</b>	<b>798 275</b>
<b>Total passif</b>	<b>671 081</b>	<b>79 520</b>	<b>750 601</b>

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture sont :

- La comptabilisation des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et des obligations locatives pour respectivement 79,5 m€ et 109,0 m€ ;
- Le reclassement des provisions pour locaux vacants en diminution des droits d'utilisation pour 3,3 m€ ;
- Le reclassement des provisions pour franchises en diminution des droits d'utilisation pour 26,2 m€.

L'application de cette nouvelle norme comptable est sans effet sur la trésorerie et sur le calcul du levier financier tel que défini dans la documentation obligataire.

Le groupe n'a pas opté pour la comptabilisation d'impôts différés.

## Impacts IFRS 16 sur les obligations locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le tableau suivant présente le passage des engagements hors bilan donnés au 31 décembre 2018 aux obligations locatives d'ouverture sous IFRS 16 :

*en millions d'euros*

<b>Contrats de location simple au 31/12/2018</b>	148
Contrats n'entrant pas dans le champs d'application d'IFRS 16	(13)
<b>Obligations locatives au 01/01/2019 avant actualisation</b>	135
Actualisation	(26)
<b>Obligations locatives au 01/01/2019</b>	109

## 1.4 Autres informations

### Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité, il convient de noter cependant pour l'activité Imprimés que, par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

### Utilisation d'hypothèses

L'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2019 conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, des engagements de retraite, des impôts différés et des provisions. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels et des engagements hors bilan existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés résumés fait également l'objet d'estimations.

## 1.5 Note sur la continuité d'exploitation

Malgré l'existence de capitaux propres consolidés négatifs, le Groupe n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Le Groupe est structurellement fortement générateur de trésorerie. Néanmoins les décaissements non récurrents relatifs principalement au PSE 2018 viennent réduire les marges de manœuvre du Groupe.

En 2019, le Groupe a décaissé 155 millions d'euros de charges non récurrentes. En complément de la trésorerie générée par l'activité, et dans le prolongement de ce qui avait été annoncé, le Groupe a diversifié ses moyens de financement : 50 millions d'euros de RCF et 8 millions d'euros de ligne de besoin en fonds de roulement. Par ailleurs, une equity line a été émise fin novembre 2019 et a permis de lever 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2019. A cette date, il restait encore 24 millions d'options à exercer.

Les coûts non récurrents à décaisser en 2020 s'élèvent à 60 millions d'euros et continueront de peser sur les flux de trésorerie du Groupe. Néanmoins, sur la base des prévisions réalisées par le Groupe pour 2020, la trésorerie disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les flux d'exploitation (en ce compris les frais financiers) permettront au Groupe d'absorber ces décaissements. Par ailleurs, le Groupe continuera de diversifier encore ses moyens de financement afin de gagner des marges de manœuvre supplémentaires (financement d'actifs, financement de sites web,...).

Aussi, le Groupe dispose de la capacité de financer son activité au cours des douze prochains mois.

## **1.6 Présentation des états financiers consolidés**

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance présenté au compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation et avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

## **Note 2 – Notes annexes aux comptes consolidés**

### **2.1 Indicateurs alternatifs de performance**

---

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes activités, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans cette note.

La note 2.2 « information par secteur » se réfère à ces indicateurs alternatifs de performance.

#### **2.1.1 Carnet de commande et ventes**

Le carnet de commandes correspond aux ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement seule la période d'engagement en cours est considérée.

Concernant les ventes, il s'agit des prises de commande réalisées par la force de vente, et devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients. Les ventes s'entendent comme nettes des annulations.

En millions d'euros	<b>Période close le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>
Digital	347,1	404,0
Imprimés	38,3	64,1
<b>Carnet de commandes début de période (*)</b>	<b>385,4</b>	<b>468,0</b>
Digital	519,5	518,7
Imprimés	44,9	74,9
<b>Ventes</b>	<b>564,3</b>	<b>593,7</b>
Digital	(5,7)	(4,6)
Imprimés	(0,0)	(2,3)
<b>Annulations</b>	<b>(5,7)</b>	<b>(6,9)</b>
Digital	(520,5)	(571,0)
Imprimés	(63,6)	(98,4)
<b>Chiffre d'affaires des activités poursuivies</b>	<b>(584,1)</b>	<b>(669,4)</b>
Digital	340,3	347,1
Imprimés	19,5	38,3
<b>Carnet de commandes fin de période</b>	<b>359,9</b>	<b>385,4</b>

\* Les annulations sont rattachées à l'année de la vente

### 2.1.2 EBITDA Digital et Imprimés récurrent

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents. L'allocation par segment des coûts fixes s'effectue selon l'application de clés de répartition.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à :

- Des charges de restructuration : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37;
- Des plus ou moins-values de cession d'actifs

Pour la gestion du Groupe, la direction dissocie les activités désengagées qui sont les filiales ou lignes de business cédées ou abandonnées.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe s'est désengagé d'une activité non stratégique, Eurodirectory, sans aucun chiffre d'affaires et un impact EBITDA quasiment nul.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe s'est désengagé d'activités non stratégiques (« activités désengagées ») : Retail Explorer, Net Vendeur, Effilab Australia, Effilab Dubaï. Ces activités désengagées représentaient un chiffre d'affaires de 1,0 million d'euros et un EBITDA de (0,2) million d'euros.

	Activités poursuivies		
	Période close le 31 décembre 2019 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2018 (*)	Variation Récurrent 2019 / 2018
En millions d'euros			
Digital	520,5	571,0	-8,8%
Imprimés	63,6	98,4	-35,4%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>584,1</b>	<b>669,4</b>	<b>-12,7%</b>
<i>Chiffre d'affaires Digital en % du chiffre d'affaires</i>	<i>89,1%</i>	<i>85,3%</i>	
Digital	170,0	149,3	13,9%
Imprimés	20,6	22,0	-6,2%
<b>EBITDA récurrent</b>	<b>190,6</b>	<b>171,2</b>	<b>11,3%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>			
<i>Digital</i>	<i>32,7%</i>	<i>26,1%</i>	
<i>Imprimés</i>	<i>32,5%</i>	<i>22,4%</i>	
<i>Total</i>	<b>32,6%</b>	<b>25,6%</b>	

(\*) La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes

### 2.1.3 Eléments non récurrents

Au 31 décembre 2019, le montant des éléments non récurrents s'élève à (23,0) million d'euros et se compose principalement des dépenses engagées dans le cadre de la transformation du Groupe.

### 2.1.4 Besoin en fonds de roulement

	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
En millions d'euros		
+ Créances clients nettes	90,2	234,6
+ Autres actifs courants	39,1	42,5
+ Créances d'impôt sur les sociétés	2,3	9,0
+ Autres actifs financiers courants	3,4	2,0
- Dettes fournisseurs	73,5	115,4
- Autres passifs courants	58,7	76,9
- Dettes d'impôt sur les sociétés	0,8	0,2
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>2,0</b>	<b>95,6</b>

### 2.2.5 Investissements courants

	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Variation
En millions d'euros			
Investissements incorporels et corporels	42,9	43,6	-1,6%
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (*)	24,0	-	N/A
<b>Investissements courants</b>	<b>66,9</b>	<b>43,6</b>	<b>N/A</b>

(\*) L'augmentation des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location correspond aux nouveaux

droits d'usage de l'exercice 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location inscrits à l'actif sont de 79,5 millions d'euros.

## 2.2 Information par secteur

---

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Le groupe Solocal développe ses activités au sein de deux secteurs opérationnels : « Digital » et « Imprimés » et a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 584,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, ses activités représentant respectivement 89,1% et 10,1%.

### Digital

L'activité « Digital » se décompose ainsi au 31 décembre 2019 :

- L'offre Présence digitale permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, PagesJaunes, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 127,2 millions d'euros au 31 décembre 2019. L'offre Présence est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Publicité digitale permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 281,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.
- S'agissant de la gamme Sites Internet, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site (vitrine et e-commerce), selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 104,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Présence digitale et Publicité digitale se déclinent également pour les grands comptes à réseaux.

- Solocal propose également des Nouveaux services visant à faciliter le quotidien des entreprises, comme par exemple une solution de gestion de la relation clients (CRM) qui est développée en 2019. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### Imprimés

Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal » concernant le marketing direct traditionnel. Le segment Imprimés a vocation à être arrêté fin 2020, et enregistre donc un déclin tendant vers la fin de cette activité.

Le Groupe Solocal a enregistré un chiffre d'affaires Imprimés de 63,5 millions d'euros au 31 décembre 2019, en décroissance de -34,6% par rapport à 2018.

Il n'y a pas de transactions intersectorielles significatives.

## 2.2.1 Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité :

(en millions d'euros)

	Période close le 31 décembre 2019 (*)					Exercice clos le 31 décembre 2018 (*)				
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		
			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>584,1</b>	<b>0,0</b>	<b>584,1</b>	<b>584,1</b>		<b>670,4</b>	<b>1,0</b>	<b>669,4</b>	<b>669,4</b>	
- Digital	520,5	0,0	520,5	520,5		572,0	1,0	571,0	571,0	
- Imprimés & Vocal	63,6	0,0	63,6	63,6		98,4	0,0	98,4	98,4	
<b>EBITDA</b>	<b>167,6</b>	<b>0,0</b>	<b>167,6</b>	<b>190,6</b>	<b>(23,0)</b>	<b>4,6</b>	<b>(0,1)</b>	<b>4,7</b>	<b>171,2</b>	<b>(166,5)</b>
- Digital	147,0	0,0	147,0	170,0	(23,0)	(17,4)	(0,1)	(17,3)	149,3	(166,5)
- Imprimés & Vocal	20,6	0,0	20,6	20,6		22,0		22,0	22,0	

(\*) La première application de la norme IFRS 16 suivant la méthode rétrospective simplifiée ne permet pas de conserver la comparabilité des deux périodes

## Chiffre d'affaires selon les gammes de produit

En millions d'euros	Activités poursuivies		
	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Variation
Présence digitale	127,2	131,1	-3,0%
Sites Internet	104,6	107,2	-2,4%
Publicité digitale	281,2	325,7	-13,7%
Nouveaux services	7,6	7,1	7,0%
Imprimés	63,6	98,4	-35,4%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>584,1</b>	<b>669,4</b>	<b>-12,7%</b>

## 2.2.2 Par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les capitaux employés, les investissements incorporels et corporels bruts sont présentés par zone des actifs.

(Montants en millions d'euros)

	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>584,1</b>	<b>670,4</b>
- France	561,6	647,1
- Autres	22,5	23,3
<b>Actifs</b>	<b>511,0</b>	<b>671,1</b>
- France	498,5	654,8
- Autres	12,5	16,3

## Note 3 – Principes de consolidation

---

### 3.1 Analyse du contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe ne détient aucune participation non contrôlée en 2019 sur laquelle il exerce une influence notable.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies, s'il est significatif, doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le Groupe ne détient aucune entité contrôlée considérée comme destinée à être cédée au sens de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2019.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

### 3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition. Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en « Note 4.1 - Ecart d'acquisition ». La charge de dépréciation éventuelle est comptabilisée en « Dépréciation et amortissements ».

#### 2019

La société EuroDirectory a été liquidée le 2 octobre 2019. Aucune activité significative n'a fait l'objet d'une cession sur l'année.

#### 2018

La société PJOM a été intégrée dans le périmètre de consolidation. Aucune activité significative n'a fait l'objet d'une cession sur l'année.

## Note 4 – Immobilisations

---

### 4.1 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs).

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs de chaque UGT et leur valeur recouvrable. La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité :

- La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.
- La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe de la façon suivante :
  - ✓ Les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 3 ans,
  - ✓ Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité,
  - ✓ L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », sont les suivants : Digital d'une part, Imprimés & Vocal d'autre part. Au 31 décembre 2019, l'intégralité des écarts d'acquisition non amortis se trouve allouée sur le secteur Digital.

Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond au niveau de chacun des secteurs qui sont les regroupements de lignes produits.

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018			Variation
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Digital	90 270	(1 400)	88 870	90 270	(1 400)	88 870	-
Imprimés	75 282	(75 282)	-	75 282	(75 282)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>165 552</b>	<b>(76 682)</b>	<b>88 870</b>	<b>165 552</b>	<b>(76 682)</b>	<b>88 870</b>	-

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>88 870</b>
Acquisitions / cessions	-	-
Variation de juste valeur	-	-
Pertes de valeur	-	-
Reclassements et autres	-	-
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>88 870</b>	<b>88 870</b>

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle de 1,5% et d'un taux d'actualisation après impôt de 8,6%. Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il s'agit de la détermination :

- Du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA et le taux de pénétration des offres,
- Des coûts, avec notamment le niveau des coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et de renouvellement des clients ainsi qu'au positionnement de la concurrence
- Du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1% du taux d'actualisation sur l'ensemble des UGT, une baisse de 1% du taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1% du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

## 4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

#### Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation.

#### Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

#### Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- L'évaluation fiable du coût de cet actif.

Il est à noter que la détermination des coûts qui remplissent ces critères requiert des jugements et des estimations significatives. Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

#### Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	446 542	(360 569)	85 973	407 429	(311 806)	95 623
Autres immobilisations incorporelles	10 385	(5 876)	4 509	10 577	(6 061)	4 516
<b>Total</b>	<b>456 927</b>	<b>(366 445)</b>	<b>90 482</b>	<b>418 006</b>	<b>(317 867)</b>	<b>100 139</b>

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur 2019 et 2018.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>100 139</b>	<b>118 842</b>
Acquisitions	228	110
Immobilisations générées en interne (1)	39 629	42 645
Effet des variations de périmètre	-	(419)
Ecart de conversion	-	15
Reclassements	(208)	(7 818)
Cessions et amortissements accélérés	(534)	(3 088)
Dotations aux amortissements	(48 772)	(50 148)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>90 482</b>	<b>100 139</b>

(1) concerne l'ensemble des frais de développement activés

### 4.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

#### *Contrats de location financement*

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- Le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- La durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué,
- La valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

#### *Amortissement*

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Informatique et terminaux	59 303	(56 043)	3 260	57 965	(54 798)	3 166
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	91 243	(21 964)	69 279			
Autres	70 568	(52 851)	17 717	68 685	(46 237)	22 448
<b>Total</b>	<b>221 114</b>	<b>(130 858)</b>	<b>90 256</b>	<b>126 650</b>	<b>(101 035)</b>	<b>25 614</b>

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée sur les exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
<b>Solde en début d'exercice (*)</b>	<b>105 134</b>	<b>25 482</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	25 773	697
Subvention	354	1 212
Effet des variations de périmètre	-	(13)
Ecart de conversion	0	7
Reclassements	208	7 817
Cessions et mises au rebut	(10 881)	(1 133)
Dotations aux amortissements	(30 332)	(8 456)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>90 256</b>	<b>25 615</b>

#### 4.4 Dépréciation des éléments d'actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

### 5.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Solocal commercialise des produits et services de communication locale principalement sous forme digitale et imprimée. La principale activité, Digital, est composée des gammes Présence digitale, Publicité digitale, Sites internet et Nouveaux services.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction du type de produits. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 s'élève à 584,1 millions d'euros contre 670,4 millions d'euros en 2018 (Cf. Note 2.1).

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 que le groupe Solocal applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les offres du Groupe Solocal sont regroupées en trois grandes gammes :

- Les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période contractuelle de 12 ou 24 mois ;
- Les produits liés aux services digitaux (Présence, publicité digitale et nouveaux services) proposés sur une période de 12 mois renouvelable et les offres de publicité digitale qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes ;
- L'offre Imprimés et Vocal, qui correspond pour l'essentiel à des insertions dans des annuaires papier pour une parution annuelle.

#### **Reconnaissance du chiffre d'affaires par gamme de services**

- Gamme « Sites » :

Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre sites :

1. Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception.
2. Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois.

- Gamme "Services digitaux (hors Sites)" :

L'application d'IFRS 15 conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue en continu.

- Gamme « Imprimés » :

L'application d'IFRS 15 conduit à ne plus distinguer les frais techniques. L'insertion dans les annuaires représente désormais une seule obligation de performance dont le revenu est reconnu intégralement le mois de la distribution de l'ouvrage.

## 5.2 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

en milliers d'euros	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Créances clients brutes	114 816	260 359
Pertes de crédits attendus	(24 593)	(25 800)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>90 223</b>	<b>234 559</b>

Les créances clients ont les échéances suivantes :

en milliers d'euros	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
<b>31 décembre 2019</b>	<b>90 223</b>	24 501	12 135	45 461	1 415	2 759	1 392	2 560
<b>31 décembre 2018</b>	<b>234 559</b>	219 459	963	3 823	1 786	2 657	1 774	4 097

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 330 000 sur Solocal S.A. en France). En France, les 20 premiers clients de Solocal S.A. représentent 1,8% de ce chiffre d'affaires (1,4% en 2018) et les clients des 10 premières rubriques professionnelles représentent 9,9% du chiffre d'affaires de Solocal SA (13,5% en 2018). Les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,4% en 2019 contre 0,2% en 2018.

## 5.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
TVA à recevoir	30 343	32 696
Divers Etat à recevoir	212	350
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	4 031	2 923
Autres actifs courants	4 480	6 526
<b>Total</b>	<b>39 065</b>	<b>42 494</b>

L'évolution du poste TVA à recevoir est à mettre en ligne avec l'évolution des dettes fournisseurs.

## 5.4 Passifs sur contrats

Les passifs sont principalement constitués au bilan des avances nettes reçues du client dans le cas où la prestation afférente n'a pas encore été rendue mais déjà facturée. Ainsi il s'agit des ventes de produits reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise en ligne (Services « Digital ») ou de parution (« Imprimés »).

Les passifs sur contrats s'élèvent à 194,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 357,5 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette baisse est à mettre en relation, d'une part, avec la baisse significative du niveau de l'activité « Imprimés », et d'autre part, avec une évolution du mix produits Internet vers des produits de publicité digitale principalement, dont la durée de vie est plus courte.

## Note 6 – Charges externes

### 6.1 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## Note 7 – Charges de personnel

### 7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 249,6 millions d'euros sur 2019 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Effectif moyen (équivalent temps plein)	2 583	3 571
<b>Salaires et charges</b>	<b>245 875</b>	<b>304 016</b>
dont :		
- Traitements et salaires	157 169	191 250
- Charges sociales	70 700	89 433
- CICE	-	(2 340)
- Taxes sur les salaires, intérim et autres	18 006	25 673
<b>Rémunération en actions</b>	<b>1 335</b>	<b>(747)</b>
dont :		
- Stocks options et actions gratuites	1 335	2 197
- Remboursement charges sociales sur actions gratuites	-	(2 944)
<b>Participation des salariés <sup>(1)</sup></b>	<b>2 383</b>	<b>1 459</b>
<b>Total charges de personnel</b>	<b>249 593</b>	<b>304 728</b>

(1) y compris forfait social

Les produits liés à la rémunération en actions constatés en 2018 proviennent de demandes de remboursement des contributions patronales prévues par l'article L.137-13 du CSS qui ont été versées au titre des actions gratuites attribuées en 2014. Le remboursement a eu lieu fin 2018 pour un montant total de 6,3 millions d'euros.

## 7.2 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de Solocal Group ou du Comité de Direction de Solocal Group. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de Solocal Group.

en milliers d'euros	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Avantages à court terme <sup>(1)</sup>	6 880	6 873
<i>dont charges patronales</i>	2 258	2 058
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	298	71
Autres avantages à long terme <sup>(3)</sup>	5	1
Indemnités de fin de contrat <sup>(4)</sup>	1 157	824
Avantages sur capitaux propres <sup>(5)</sup>	231	1 818
<b>Total</b>	<b>8 571</b>	<b>9 587</b>

(1) Salaires, rémunérations, intéressement, primes versées et provisionnées et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Pensions, retraites, autres prestations

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de départ et clause de non concurrence, charges sociales incluses

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock-options

## 7.3 Transactions avec les parties liées

Eric Boustouller serait soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Directeur Général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après : l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité.

La société pourra, lors de la cessation de fonctions, (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement (auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence sera réduit à due proportion).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

## Note 8 – Impôts sur les sociétés

### 8.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Résultat net des activités avant impôt	<b>51 809</b>	<b>(94 075)</b>
Taux légal d'imposition en France	34,43%	34,43%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(17 838)</b>	<b>32 393</b>
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères	5 617	-
Filiales étrangères - différences de taux d'imposition	2 291	-
Rémunération en actions	1 335	648
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(4 832)	(3 874)
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	10 094	(2 734)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	(23)	307
Autres produits non taxables et charges non déductibles <sup>(1)</sup>	(16 342)	(13 849)
<b>Impôt effectif</b>	<b>(19 698)</b>	<b>12 891</b>
<i>dont impôt courant (hors CVAE)</i>	<i>(570)</i>	<i>(5 343)</i>
<i>dont CVAE</i>	<i>(4 832)</i>	<i>(3 874)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>(14 296)</i>	<i>18 234</i>
<b>Taux d'imposition effectif (hors impôts différés)</b>	<b>10,4%</b>	<b>-5,7%</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>38,0%</b>	<b>13,7%</b>

(1) dont CIR, CICE et différentiel de taux sur les impôts différés

L'impôt différé actif net au bilan s'élève à 60,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 75,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Pour rappel, le taux d'impôt effectif de l'exercice 2018 (12 mois) s'élevait à 13,7%.

### 8.2 Impôt au bilan

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de 3 à 5 ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases clients, ...).

S'agissant des participations dans les filiales, et entreprises associées, un passif d'impôt différé est

comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

1. le groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et
2. il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés

La position bilancielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	<b>Période close le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>
Indemnités de départ en retraite	20 016	22 022
Participation des salariés	728	340
Provisions non déductibles	9 854	24 483
Reports déficitaires	37 345	27 030
Autres différences (dont IFRS15)	12 934	20 341
<b>Sous-total impôts différés actifs</b>	<b>80 877</b>	<b>94 216</b>
Autres différences	0	0
Amortissements à caractère fiscal	-19 949	-19 160
<b>Sous-total impôts différés passifs</b>	<b>-19 949</b>	<b>-19 160</b>
<b>Total impôts différés actifs / (passifs), nets</b>	<b>60 928</b>	<b>75 056</b>

L'impôt différé actif net au bilan s'élève à 60,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 75,1 millions d'euros au 31 décembre 2018. La variation provient essentiellement des impôts différés actifs :

- La variation de l'imposition différée relative aux provisions non déductibles correspond essentiellement à la reprise de la partie non déductible de la provision relative aux plans de restructuration 2018.
- Les reports déficitaires générés au sein de l'intégration fiscale française.

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media et ses filiales n'a été comptabilisé au bilan.

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2019 est de 5,9 millions d'euros contre 15,8 millions d'euros en 2018.

### 9.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts, les créances clients et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes fournisseurs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

### 9.2 Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à IFRS 9, le classement des actifs financiers est fondé sur deux évaluations :

- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- Le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier.

**Evaluation au coût amorti** : La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (le « critère du modèle économique »). Cette catégorie se compose :

#### Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

**Evaluation à la juste valeur** : La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers (le « critère du modèle économique »). Cette catégorie se compose ainsi :

#### Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Cette catégorie comprend les instruments désignés comme étant disponibles à la vente ou ceux qui ne sont pas déjà classés dans une autre catégorie. Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date

d'acquisition.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

### 9.3 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

### 9.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	-	106
Résultat de cession d'actifs financiers	-	520
Dividendes reçus	4	2
<b>Produits financiers</b>	<b>4</b>	<b>628</b>
Intérêts sur dettes financières	(38 504)	(32 217)
Autres frais & honoraires financiers <sup>(1)</sup>	(4 971)	(3 042)
Coût de désactualisation <sup>(2)</sup>	(1 349)	(2 084)
<b>Charges financières</b>	<b>(44 824)</b>	<b>(37 343)</b>
Gain (perte) de change	-	7
<b>Résultat financier</b>	<b>(44 820)</b>	<b>(36 708)</b>

<sup>(1)</sup> Essentiellement composé de frais courants liés à la gestion de la dette

<sup>(2)</sup> Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite

### 9.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté des instruments dérivés actifs et passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Période close le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>
Equivalents de trésorerie	46	5 046
Trésorerie	41 505	76 598
<b>Trésorerie brute</b>	<b>41 551</b>	<b>81 644</b>
Découverts bancaires	(93)	(121)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>41 458</b>	<b>81 523</b>
Emprunt obligataire	397 835	397 835
Ligne de crédit revolving tirée	50 000	-
Dettes de crédit-bail	3 359	6 910
Compléments de prix sur acquisition de titres	170	170
Intérêts courus non échus	1 387	1 389
Autres dettes financières	114 816	2 825
<i>dont IFRS 16</i>	<i>104 104</i>	<i>0</i>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>567 567</b>	<b>409 129</b>
<i>dont courant</i>	<i>40 629</i>	<i>6 894</i>
<i>dont non courant</i>	<i>526 938</i>	<i>402 235</i>
<b>Endettement net</b>	<b>526 109</b>	<b>327 606</b>
<b>Endettement net du groupe consolidé hors frais d'émission d'emprunts</b>	<b>526 109</b>	<b>327 606</b>

## Evolution des passifs issus des activités de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2018	Cash flows	Variations "non cash"				Reclasst & variation périmètre	Période close le 31 décembre 2019
			Op Aug capital par comp	Autres Variations	Var. de change	IFRS 16		
Emprunt bancaire et obligataire	397 835			-			397 835	
Ligne de crédit revolving	-	50 000					50 000	
Autres emprunts	2 751	7 887				104 104	114 742	
Comptes courants d'associés	74						74	
Complément de prix sur acquisition de titres	170	-		-		-	170	
Dettes de Crédit bail	6 910	(3 551)				-	3 359	
Découverts bancaires	121	(28)				-	93	
Autres	-				-	-	-	
<b>Total Passifs issus des activités de financement</b>	<b>407 861</b>	<b>54 308</b>	-	-	-	<b>104 104</b>	<b>566 273</b>	

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2019, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 41,5 millions d'euros, ceux-ci sont principalement constitués de comptes à terme rémunérés non bloqués.

## Emission d'obligations

Suite à la réalisation de la restructuration financière en 2017, la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 397,8 millions d'euros, réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 397 834 585 euros dont le règlement-livraison est intervenu le 14 mars 2017, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes et restent inchangées sur 2019 :

### Intérêts :

- Calcul des intérêts : taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1%) 3 mois plus marge, payables trimestriellement à terme échu ;
- Intérêt de retard : 1 % de majoration du taux d'intérêt applicable.

**Marge** : pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée / EBITDA consolidé avant IFRS 16) (Consolidated Net Leverage Ratio) à la fin de la période de référence semestrielle (Accounting Period) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

<b>Ratio de levier financier net consolidé</b>	<b>Marge</b>
Supérieur à 2,0 : 1	9,0%
Inférieur ou égal à 2,0 : 1 mais supérieur à 1,5 : 1	7,0%
Inférieur ou égal à 1,5 : 1 mais supérieur à 1,0 : 1	6,0%
Inférieur ou égal à 1,0 : 1 mais supérieur à 0,5 : 1	5,0%
Inférieur ou égal à 0,5 : 1	3,0%

**Date de maturité** : 15 mars 2022.

**Cotation** : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

**Remboursement anticipé ou rachat :**

- Solocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré des intérêts courus et impayés ;
- Par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

**Engagements financiers :**

- Le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé avant IFRS 16) (Consolidated Leverage / Consolidated EBITDA) devra être inférieur à 3,5:1. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019 ;
- Le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé avant IFRS 16/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), devra être supérieur à 3,0:1 ; et à compter de l'année 2017 et (ii) pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1 , les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries). Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019 ;

Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- Supporter un endettement financier supplémentaire ;
- Consentir des sûretés ;
- Procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0 :1.

Les restrictions contenues dans les modalités des Obligations et décrites ci-dessus pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple,

ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les porteurs des Obligations pourraient exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles.

Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group.

## RCF :

Une facilité de crédit revolver de quinze millions avait été signée en février 2019 avec deux partenaires bancaires. La société a travaillé à l'augmentation de cette facilité de crédit, qui a été augmentée de 25 millions le 12 juillet 2019, puis de 10 millions le 6 décembre 2019 pour atteindre 50 millions de maturité en mars 2022.

## Compléments de prix sur acquisition de titres

Néant.

## Instruments financiers inscrits au bilan

	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture disponibles à la vente (Juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Actifs disponibles à la vente									
Autres actifs financiers non courants	7 067				7 067			7 067	
Instruments financiers dérivés									
Créances clients nettes	90 223				90 223			90 223	
Autres actifs financiers courants	3 416	3 416						3 416	
Equivalents de trésorerie	46	46					46		
Trésorerie	41 505	41 505					41 505		
<b>Actifs financiers</b>	<b>142 257</b>	<b>44 967</b>	-	-	<b>97 290</b>	-	<b>41 551</b>	<b>100 705</b>	-
Dettes financières et dérivés non courants	448 488					448 488	448 488		
Découverts bancaires et autres emprunts courants	13 681					13 681		13 681	
Intérêts courus non échus	1 387					1 387		1 387	
Dettes fournisseurs	73 495					73 495		73 495	
<b>Passifs financiers</b>	<b>537 051</b>	-	-	-	-	<b>537 051</b>	<b>448 488</b>	<b>88 563</b>	-

Au 31 décembre 2019, la juste valeur de l'emprunt obligataire représente un montant de 374,0 millions d'euros pour une valeur comptable de 397,8 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cotation au 31/12/2019	Valeur de marché
Emprunt bancaire			-
Emprunt obligataire	397 835	94,00%	373 965
Ligne de crédit revolving (RCF3)	50 000		-
<b>Sous-total emprunts</b>	<b>447 835</b>		<b>373 965</b>
Intérêts courus non échus	1 387		
Complément de prix sur acquisition de titres	170		
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	14 164		
Obligations locatives	104 104		
<b>Dettes financières et dérivés courants</b>	<b>567 660</b>		

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Durant l'exercice 2019, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

## Note 10 – Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur l'EBITDA), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- Solocal Group, et le Groupe Solocal au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de Solocal Group est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- En raison d'une part de la génération d'un cash-flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette selon une périodicité différente, le Groupe Solocal dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation obligataire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par l'EBITDA consolidé et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et l'EBITDA consolidé. A noter que l'EBITDA utilisé pour les calculs de

ces covenants bancaires diffère de celui utilisé dans les présents états financiers.

Le Groupe se fixe pour objectif de réduire son levier financier. Au 31 décembre 2019, ce levier s'établit à 2,3 fois fixé par la documentation obligataire.

Avec un endettement net qui s'établit à 526,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 (422,0 millions d'euros hors IFRS 16), le covenant de levier financier du Groupe ressort à 2,3 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le contrat obligataire. Ainsi, le Groupe respecte le covenant sur le levier financier au 31 décembre 2019.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, principalement en ce qui concerne les évolutions des taux d'intérêt, ainsi que l'exposition du Groupe Solocal aux risques correspondants.

### **Risque de taux de change**

Le Groupe Solocal estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le Groupe Solocal est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire est à taux variable. Dans un environnement de taux bas, le Groupe estime qu'il n'est pas dans son intérêt de se couvrir contre ce risque de taux à court terme.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 9.5.

### **Risque de liquidité**

Le Groupe Solocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, à l'exception de la filiale Solocal SA, et est organisé autour d'un pivot Solocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

### **Risque de crédit**

Le Groupe Solocal entretient des relations avec un grand nombre de contreparties parmi lesquelles les plus nombreuses sont ses clients. Au 31 décembre 2019, le montant total des créances clients nettes de dépréciations s'élevait à 90 millions d'euros. Ces créances sont détaillées par échéance (Cf. Note 5.2). L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée aux caractéristiques individuelles de ses clients. Le défaut de l'un des clients est susceptible d'entraîner une perte financière limitée du fait d'en cours moyen faible par client.

### **Risque de contrepartie**

Le Groupe Solocal n'est pas exposé au risque de financement étant donné qu'il n'a pas de placements ou d'instruments de couvertures de taux sur l'année 2019.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe Solocal dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

### **Risque actions**

Le Groupe Solocal estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

## Note 11 – Provisions et autres passifs

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

en milliers d'euros	Période close le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Avantages postérieurs à l'emploi	86 149	85 212
Autres avantages à long terme	7 811	8 558
<b>Avantages du personnel - non courants <sup>(1)</sup></b>	<b>93 960</b>	<b>93 770</b>
Autres provisions pour risques	0	23 500
Provisions pour litiges sociaux - fiscaux	11 025	16 437
<b>Provisions – non courantes</b>	<b>11 025</b>	<b>39 937</b>

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif. L'évolution des provisions pour risques et litiges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour restructuration (2019)	-	20 194		(1 549)		18 645
Provisions pour restructuration (2018)	178 800		(1 334)	(137 632)		39 834
Provisions pour restructuration (2014)	15 337		(1 411)	(2 902)		11 024
Provisions pour litiges sociaux	6 410	8 763	(4 944)	(597)		9 632
Autres provisions pour risques	2 578	1 097	(346)	(334)		2 995
<b>Total provisions</b>	<b>203 125</b>	<b>30 054</b>	<b>(8 035)</b>	<b>(143 014)</b>	-	<b>82 130</b>
- dont non courant	39 937			(28 912)		11 025
- dont courant	163 189	30 054	(8 035)	(114 102)		71 106

Les provisions constituées couvrent principalement le plan de restructuration mis en œuvre en 2019. Les autres dotations de la période se montent concernant principalement des litiges sociaux et commerciaux.

Une provision pour restructuration a été constituée en 2019 au titre du congé mobilité inscrit dans le projet de transformation de Solocal à horizon 2020. Ce congé mobilité concerne 113 personnes dont les départs sont prévus sur base de volontariat sur 2019 et 2020. Cette provision au 31 décembre 2019 s'élève à 18,7 m€.

#### Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Cette obligation finale est ensuite actualisée avec un taux déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'Etat s'il n'existe pas de marché actif).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global soit un impact positif net de 8,7 millions d'euros en 2019.

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover ont fait l'objet d'un nouveau calcul en 2019 sur la base des observations de 2015 à 2018 en ne retenant, conformément à la norme IAS 19, que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover.

#### Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts au travers de régimes à cotisations définies pour lesquelles le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

**Engagements de retraite et autres avantages du personnel**

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2019	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2018
<b>Variation de la valeur des engagements</b>						
<b>Valeur totale des engagements en début de période</b>	<b>85 512</b>	<b>9 036</b>	<b>94 549</b>	<b>128 403</b>	<b>11 692</b>	<b>140 096</b>
Ajustement n-1 des tables de Turnover						
<b>Valeur totale des engagements en début de période (ajustée)</b>	<b>85 512</b>	<b>9 036</b>	<b>94 549</b>	<b>128 403</b>	<b>11 692</b>	<b>140 096</b>
Coût des services rendus	5 756	734	6 490	9 099	556	9 655
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 227	124	1 351	1 921	165	2 086
Réductions / liquidations	(9 169)	(812)	(9 982)	(3 495)	(302)	(3 797)
(Gains) / pertes actuariels	8 739	15	8 754	(1 940)	885	(1 055)
Prestations payées	(159)	(252)	(410)	(240)	(312)	(552)
Variation de périmètre						
Plan de restructuration	(5 372)	(573)	(5 946)	(48 236)	(3 648)	(51 884)
<b>Valeur totale des engagements en fin de période</b>	<b>86 533</b>	<b>8 273</b>	<b>94 806</b>	<b>85 512</b>	<b>9 036</b>	<b>94 549</b>
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>						
<i>dont court terme</i>	86 533	8 273	94 806	85 512	9 036	94 549
<i>dont long terme</i>	384	460	844	300	478	778
	86 149	7 813	93 963	85 212	8 558	93 771
<b>Charge de l'exercice</b>						
Coût des services rendus	5 756	734	6 490	9 099	556	9 655
Coût de l'actualisation	1 227	124	1 351	1 921	165	2 086
Effet de réductions / liquidations	(9 169)	(812)	(9 982)	(3 495)	(302)	(3 797)
<b>Total charge de retraite</b>	<b>(2 187)</b>	<b>46</b>	<b>(2 141)</b>	<b>7 525</b>	<b>419</b>	<b>7 944</b>
<b>Evolution de la provision / (actif)</b>						
<b>Provision / (actif) en début de période</b>	<b>85 512</b>	<b>9 036</b>	<b>94 549</b>	<b>128 403</b>	<b>11 692</b>	<b>140 096</b>
Charge de retraite	(2 187)	46	(2 141)	7 525	419	7 944
Charge de retraite des activités cédées						1 031
Cotisations versées par l'employeur						
Prestations directement payées par l'employeur	(159)	(252)	(410)	(240)	(312)	(552)
Variation de périmètre						
Gains / (pertes) actuariels	8 739	15	8 754	(1 940)	885	(1 055)
Plan de restructuration	(5 372)	(573)	(5 946)	(48 236)	(3 648)	(51 884)
<b>Provision / (actif) en fin de période</b>	<b>86 533</b>	<b>8 273</b>	<b>94 806</b>	<b>85 512</b>	<b>9 036</b>	<b>94 549</b>
<b>Hypothèses</b>						
Taux d'actualisation (%)	0,75%	0,75%	0,75%	1,45%	1,45%	1,45%
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	1,50%	1,50%	1,50%	2,0%	2,0%	2,00%
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
<b>Montant comptabilisé en charge au titre de la période</b>	<b>(2 345)</b>	<b>(206)</b>	<b>(2 551)</b>	<b>7 285</b>	<b>107</b>	<b>7 392</b>

Au 31 décembre 2019, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 2,3 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2019 est de 0,75% contre 1,45% au 31 décembre 2018.

Le montant total de la provision au bilan s'élève à 94,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 94,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie (notées au moins AA ou Aa) à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'Etat (OAT) correspondantes.

**Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :**

Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de -3,7% soit environ 3,2 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 3,9% soit environ 3,3 millions d'euros.

**Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :**

Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de -2,6% (moins d'un million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 2,7% (moins d'un million d'euros).

## Note 12 – Dettes Fournisseurs

---

Au 31 décembre 2019, les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours. L'évolution de ce poste entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 correspond en partie à l'effet franchises sur les baux immobiliers notamment sur les locaux de Citylights qui est neutralisé suite à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

## Note 13 – Capitaux propres et résultat par action

---

### 13.1 Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 619 541 466 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 61 954 147 euros (actions auto détenues non déduites).

### 13.2 Autres réserves et autres éléments du résultat global

La différence entre les capitaux propres individuels de Solocal Group et les capitaux propres consolidés de Solocal Group s'explique par l'application de principes comptables différents.

Cet impact porte essentiellement sur le poste des autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global qui sont négatifs à hauteur de 1 454,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un montant négatif à hauteur de 1 474,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 et se compose essentiellement de :

- De la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros par Solocal Group (anciennement PagesJaunes Group) ;
- Des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière (IAS 19) d'un montant négatif de 52,8 millions d'euros ;
- De la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant négatif de 60,4 millions d'euros.

### 13.3 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Au travers du contrat de liquidité, la Société détenait 567 596 actions propres au 31 décembre 2019, pour une valeur de 0,3 million d'euros, contre 492 641 actions propres au 31 décembre 2018, comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

### 13.4 Dividendes

Solocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2019 et en 2018.

## 13.5 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites, PACEO...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

	<b>Période close le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>
Capital social (en moyenne pondérée)	584 689 263	583 017 742
Action d'autocontrôle via contrat de liquidité (moyenne pondérée)	<u>(365 739)</u>	<u>(255 527)</u>
Nombre d'actions de base	584 323 524	582 762 215
Nombre actions dilué (moyenne pondérée)	592 461 273	588 012 991
<u>Informations complémentaires</u> (moyenne simple)		
Nombre actions de base existantes au 31 décembre 2019	586 905 558	583 137 724
Nombre actions dilué existantes au 31 décembre 2019	594 778 441	593 187 724

## Note 14 – Stocks options et actions gratuites

### 14.1 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

## 14.2 Description des plans

### 14.2.1 Stock-options

Aucun plan de stock-options n'a été consenti par Solocal Group ou l'une de ses filiales sur les deux dernières années.

### 14.2.2 Actions gratuites

Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires des plans de 2014 et 2015 de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Sur 2019, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 11 avril 2019, ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites à l'ensemble des salariés des entités françaises du groupe Solocal au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 400 000 actions. Dans le cadre de ce plan pour tous, l'attribution des actions gratuite est soumise à une condition de présence d'un an. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

De plus, lors de l'assemblée générale mixte du 11 avril 2019, les actionnaires de la société Solocal Group ont également autorisé le Conseil d'administration à attribution des actions de performance à certains dirigeants et salariées de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum 5 500 000 action de la Société, dont au maximum 1 500 000 actions au bénéfice du Directeur Général.

Ce plan a donné lieu à l'attribution de 5 345 000 actions de performance à 96 bénéficiaires, dont 1 500 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et à une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat du Free Cash Flow et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

Sur 2018, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de la Société, dont au maximum 2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 9 050 000 actions de performance à 73 bénéficiaires, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA

moins CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

Par ailleurs, les actionnaires de la Société ont également autorisé, lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2018, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la Société à Eric Boustouller, en sa qualité de Directeur général. L'acceptation par Eric Boustouller du mandat de Directeur général l'ayant conduit à renoncer à des droits significatifs de rémunération à long terme au titre de ses anciennes fonctions, il avait été convenu avec lui lors de son acceptation des fonctions de Directeur général qu'il bénéficierait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, d'une indemnité de prise de fonctions sous la forme d'une attribution gratuite d'un million d'actions de la Société.

En application de cette autorisation, le Conseil d'administration du 9 mars 2018 a décidé d'attribuer gratuitement un million d'actions de la société à Eric Boustouller.

L'acquisition des actions est intervenue à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois et été réalisée sur 2019. Eric Boustouller devra conserver au moins les deux tiers des actions ainsi acquises en 2019, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société.

### 14.3 Evolution des plans de stock-options et plans d'attribution d'actions gratuites

	Solde au 31 décembre 2018	Nouveaux plans	Annulées/caduques	Solde au 31 décembre 2019	Prix d'exercice
<b>Plans de souscription d'actions</b>	<b>135 348</b>		<b>(105 253)</b>	<b>30 095</b>	
décembre 2010	2 248			2 248	105,10 €
juillet 2010	66 157		(38 310)	27 847	127,20 €
juillet 2009	66 943		(66 943)	-	99,40 €
<b>Plans d'attribution gratuite d'actions</b>	<b>10 050 000</b>	<b>5 421 500</b>	<b>(2 488 500)</b>	<b>12 983 000</b>	Date d'acquisition définitive
novembre 2019 (*)	-	321 500		321 500	03/11/2020
juin 2019	-	5 100 000		5 100 000	18/06/2022
avril 2018	9 050 000		(1 488 500)	7 561 500	24/04/2021
mars 2018 (*)	1 000 000		(1 000 000)	-	09/03/2019

(\*) Ces plans sont sans condition de performance

Les options des plans de souscription d'actions sont exerçables durant 10 ans. Au 31 décembre 2019, seules les options des plans de 2010 sont exerçables. Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

### 14.4 Charges relatives aux plans de stock-option et aux attributions gratuites d'actions

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2019 représente une charge de 1,3 m€ contre un produit de 0,7 millions d'euros en 2018 relatif à la régularisation de charges sociales de la cotisation patronale assise sur la juste valeur des instruments non acquis.

## Note 15 – Information sur les parties liées

---

Il n'y a pas eu de nouvelles transactions ni d'évolution significatives sur les parties liées au cours de l'exercice 2019.

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2019 sont les 11 membres du Conseil d'administration, y compris le Directeur Général et les 8 membres du Comité Exécutif.

Solocal n'a pas de parties liées autres que ses dirigeants.

## Note 16 - Litiges, actifs et passifs éventuels

---

### 16.1 Litiges – évolutions significatives de la période

---

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, le Groupe ne considère pas être partie à une quelconque poursuite judiciaire ou procédure arbitraire raisonnablement susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur son bénéfice, ses activités ou sa situation financière consolidée.

#### **Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014**

Durant l'année 2013, Solocal a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de Solocal a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par la DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Solocal et du Ministre du Travail. En conséquence, de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

S'agissant des procédures devant les juges judiciaires, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de

Sauvegarde pour l'Emploi par la Cour administrative d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, tous les dossiers ont été plaidés en première instance.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire). Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers). Ces décisions ont été déférées devant la Cour de cassation par les demandeurs. La Cour de cassation a rendu en septembre 2019 deux premières décisions et a retenu l'argumentation de la société concernant la prescription annale. En conséquence, les dossiers pendant devant la Cour de cassation sur ce point devraient se voir appliquer cette jurisprudence courant 2020 et l'absence de condamnation devrait être confirmée.

En outre, certaines décisions ont fait droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution du congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de Solocal pour des questions autres que la prescription. Les décisions devraient être rendues en 2020.

Solocal a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de conseils de prud'hommes contradictoires.

Au 31 décembre 2019, la provision restant dans les comptes était de 11,0 millions d'euros contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Solocal a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc lancé en 2016 une nouvelle procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés lors de la précédente procédure du fait de son invalidation.

Solocal a dans un premier temps demandé à l'État la réparation de son préjudice, résultant du paiement des indemnités par suite de l'annulation de la décision de la DIRECCTE, puis a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en juillet 2017 pour obtenir la condamnation de l'État à lui payer cette somme. L'affaire viendra à une séance de jugement au 1er semestre 2020.

### **Litige fournisseur**

Solocal SA a été assignée par un ancien distributeur pour rupture brutale de relations commerciales. Ce dernier a été débouté de l'ensemble de ses demandes en 1ère instance mais a interjeté appel. La décision en appel devrait être rendue au premier semestre 2020. La provision initialement enregistrée dans les comptes 2016 de Solocal a donc été maintenue selon les exigences et les critères habituellement retenus.

### **Contrôle fiscal**

Solocal S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a contesté les chefs de

redressement auprès de l'administration fiscale et a envoyé une réclamation contentieuse au mois de février 2018 pour obtenir un remboursement partiel des sommes restant redressées. Les sommes non éligibles au Crédit impôt recherche, ayant été réglées le 18 avril 2017, la provision initialement dotée a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Dans le cadre de l'instruction du dossier, l'administration a procédé à la saisine du Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) afin que ce dernier procède à une expertise des projets de R&D déclarés par la Société au titre des CIR des années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Suite à la réception d'un premier rapport d'expertise du MESRI portant sur les seuls CIR 2012 et 2013, l'administration fiscale a accordé un dégrèvement de 0,6 M€ par une décision en date du 29 novembre 2019. Un produit a été constaté dans les comptes à hauteur de ce montant.

## 16.2 Engagements contractuels non comptabilisés / engagements contractuels et engagements hors bilan

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018	
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	
<b>Contrats de location simple</b>	<b>3 960</b>	<b>3 405</b>	<b>555</b>	<b>0</b>	<b>148 003</b>
Papier, impression, distribution <sup>(1)</sup>	3 292	3 170	122	0	949
Autres prestations <sup>(2)</sup>	13 656	13 459	190	7	20 542
<b>Engagements d'achats de biens et services</b>	<b>16 948</b>	<b>16 629</b>	<b>312</b>	<b>7</b>	<b>21 491</b>
<b>Total</b>	<b>20 908</b>	<b>20 034</b>	<b>867</b>	<b>7</b>	<b>169 494</b>

(1) Voir détail tableau ci-dessous

(2) Les "Autres prestations" comprennent toutes les commandes de biens et services enregistrées au 31 décembre 2019

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2019 sur des biens et services livrables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La variation par rapport à 2018 s'explique par l'application de la norme IFRS 16.

### Contrats de location

Les contrats de location d'une durée supérieure à un an sont retraités dans le cadre d'IFRS 16.

### Engagements d'achats de biens et services

#### Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe Solocal sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2019, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatés en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 3,2 millions d'euros.

#### Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group.

## Autres engagements reçus

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2019				Exercice clos le 31 décembre 2018
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	
Contrats de location simple - bailleur	0	0	0	0	0
Autres prestations	176 803	127 471	49 332	0	34 469
<b>Total</b>	<b>176 803</b>	<b>127 471</b>	<b>49 332</b>	<b>0</b>	<b>34 469</b>

Les autres prestations correspondent à la part du carnet de commande restant à reconnaître en ventes et non encore facturé (Cf. Note 1.3.1.2)

## Note 17 - Evénements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2019

Néant

## Note 18 – Périmètre de consolidation

Entités	Pays	Période close le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Solocal Group (consolidante)	France	100%	100%	100%	100%
Solocal S.A.	France	100%	100%	100%	100%
SOMS	France	100%	100%	100%	100%
Mappy	France	100%	100%	100%	100%
Leadformance	France	100%	100%	100%	100%
ClicRDV	France	100%	100%	100%	100%
Fine Media	France	100%	100%	100%	100%
Effilab	France	100%	100%	100%	100%
PagesJaunes Outremer	France	100%	100%	100%	100%
GIE	France	100%	100%	100%	100%
QDQ Media	Espagne	100%	100%	100%	100%
Optimizaclick	Espagne	100%	100%	100%	100%
Trazada	Espagne	100%	100%	100%	100%
Euro Directory	Luxembourg	0%	0%	100%	100%
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	100%	100%	100%	100%
Digital To Store	Royaume-Uni	100%	100%	100%	100%
Yelster Digital	Autriche	100%	100%	100%	100%
Orbit Interactive	Maroc	100%	100%	100%	100%

## Note 19 – Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	<b>Beas / Deloitte et Associés</b>				<b>Auditex / Ernst &amp; Young</b>			
	<b>Montant</b>		<b>En % des honoraires</b>		<b>Montant</b>		<b>En % des honoraires</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité</b>	<b>423</b>	<b>456</b>	<b>81%</b>	<b>88%</b>	<b>389</b>	<b>417</b>	<b>90%</b>	<b>69%</b>
- Dont Solocal Group	200	172	38%	33%	140	132	33%	22%
- Dont filiales intégrées globalement	223	284	43%	55%	248	285	58%	47%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>100</b>	<b>61</b>	<b>19%</b>	<b>12%</b>	<b>41</b>	<b>190</b>	<b>10%</b>	<b>31%</b>
- Dont Solocal Group	97	61	19%	12%	41	190	10%	31%
- Dont filiales intégrées globalement	3	-	1%	0%	-	-	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>523</b>	<b>517</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>430</b>	<b>607</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent pour BEAS/Deloitte à des prestations rendues dans le cadre d'un projet de cession pour un montant de 95 K€, à des prestations rendues dans le cadre de l'émission d'une attestation pour un montant de 2 K€ et pour l'émission d'un rapport sur l'augmentation de capital d'une filiale pour un montant de 3 K€. En ce qui concerne Auditex/Ernst&Young, il s'agit d'une revue des prévisions de trésorerie.